

Département de l'Isère

Communes de

Les Abrets-en-Dauphiné, Les Avenières-Veyrins-Thuellin, Aoste, Arandon-Pas-sins, La Batie-Montgascon, Le Bouchage, Brangues, Charancieu, Chimilin, Corbelin, Faverges-de-la Tour, Granieu, Morestel, Romagnieu, Saint-André-le-Gaz, Saint Clair-de-la-Tour, Saint-Sorlin-de-Morestel et Saint-Victor-de-Morestel.

Enquête Publique du 5 février au 10 mars 2018

**sur le projet de régularisation
du système d'assainissement
du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement
des Abrets et environs (SYMIDEAU)**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE
décision n° E17000442/38 du 18 décembre 2017

Arrêté n° du 38-2018008-DDTSEO3 du 8 janvier 2018
prescrivant la mise à l'enquête publique

Conclusions motivées du Commissaire enquêteur

CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les présentes conclusions concernent l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation de la régularisation du système d'assainissement du SYMIDEAU (Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs) — département de l'Isère — dans le cadre du Dossier d'autorisation Unique (IOTA) au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'environnement incluant un volet réserve Naturelle.

Il s'agit d'une enquête de type Bouchardeau qui s'est déroulée, sans incident, du 5 février au 10 mars 2018 — les affichages et publicités réglementaires ont été mis en place et maintenus pendant toute la durée légale prévue.

Les différentes études engagées par le SYMIDEAU ont démontré que la capacité de d'épuration de la station de Natur'Net était insuffisante pour faire face aux augmentations de population attendues sur les 9 communes actuellement raccordées ainsi que pour deux autres communes qui ont adhéré en 2017 et en attente d'être raccordées.

Une extension était donc à prévoir dans les années à venir.

Parallèlement, différentes études menées sur les communes « voisines » de celles sous compétence du syndicat ont montré que leurs systèmes d'assainissement n'étaient soit plus conformes à la réglementation soit arrivés à leur capacité maximale de traitement. Actuellement, sans réhabilitation de ces systèmes, les nouvelles constructions sont bloquées sur ces secteurs et ceci concerne les particuliers mais également les entreprises porteuses d'emplois sur ces communes.

Ces communes ; Aoste, le Bouchage, Brangues, Fitolieu, Granieux et Passins (chef lieu uniquement) ont décidé de déléguer la compétence assainissement au Symideau dans le cadre de l'extension programmée de la capacité de traitement de la station de Natur'Net.

Cette disposition permet de regrouper et de traiter les effluents de toutes ces communes sur une seule station performante qui dispose d'un rejet au Rhône, de mutualiser les ressources, de diminuer les charges en exploitation.

Le public a été correctement informé par voie de presse et affichage et toutes les conditions sont requises pour valider cette procédure de consultation du public avec un dossier d'enquête volumineux mais clair et conforme aux attentes de démonstration d'intérêt général de l'opération d'aménagement mentionnées par les textes réglementaires.

Ce projet d'optimisation du système d'assainissement des eaux usées pour ces 17 communes n'a pas mobilisé le public; deux personnes se sont déplacées en mairies des Abrets et de Passins pour rencontrer le Commissaire lors des permanences et aucune n'est venue consulter le dossier en dehors des permanences et émettre un avis.

Ce projet d'extension n'a pas soulevé d'opposition particulière sur le fond par les personnes venues voir le Commissaire et celles-ci ont essentiellement soit demandé des explications supplémentaires soit fait valoir quelques «coquilles» sur le dossier.

Les personnes publiques associées ont pour leur part manifesté leur intérêt pour ce projet :
- Réserve Naturelle Haut Rhône Français, le Conservateur de l'établissement public a émis un avis favorable en félicitant « *la qualité de la solution finalement proposée* ».

SYMIDEAU — Régularisation du système d'assainissement

En conclusion de cette enquête, après examen des observations dont aucune ne m'apparaît remettre en cause l'objet de l'enquête, à la lumière des informations apportées par le directeur technique du SYMIDEAU lors de ma visite du site Natur'Net, après avoir apprécié tous les éléments en ma possession et constaté à l'analyse du rapport l'indéniable amélioration du système d'assainissement des eaux usées tant sur le plan technique qu'environnemental pour les communes concernées, je donne **UN AVIS FAVORABLE** à ce projet de régularisation du système d'assainissement du SYMIDEAU soumis à mon enquête.

Recommandations

Comme l'a fait valoir le Président du Syndicat d'Assainissement de la Plaine de Faverge, il serait bon de corriger deux «coquilles» dans le dossier page 52 ; compétence déléguée par le SAPF et non par la commune, lagunage et non boues activées.

Fait à La Tronche le 10 avril 2018
Le commissaire enquêteur

Jacques Dupuy

